



*À l'intention des médecins omnipraticiens concernés
des médecins spécialistes concernés
des chirurgiens dentistes concernés
des optométristes concernés
des agences de facturation concernées*

7 mai 2014

Fin de la réception des demandes de paiement sur disquettes

À compter du 27 octobre 2014

La Régie vous informe qu'elle n'acceptera plus de demandes de paiement transmises sur disquettes. Cette décision a été prise, car ce mode de facturation est désuet et il n'est plus possible de se procurer des disquettes et des lecteurs. Les disquettes reçues après le 27 octobre 2014 vous seront retournées; vous devrez utiliser un autre mode de facturation.

Afin de poursuivre la transmission informatique de votre facturation à la Régie, nous vous suggérons de procéder par télécommunication. Ainsi, à titre d'agence de facturation, vous devez d'ici le 27 octobre 2014 modifier votre mode de transmission pour la facturation informatisée. Pour ce faire, veuillez communiquer avec le Centre d'information et d'assistance aux professionnels de la Régie à l'un des numéros suivants :

Québec : 418 643-8210
Montréal : 514 873-3480
Ailleurs au Québec et autres provinces : 1 800 463-4776

Lors de votre appel, ayez en main votre numéro d'agence assigné par la Régie (ce numéro commence par les lettres « AGP »), le nom de votre développeur de logiciel ainsi que votre adresse de courrier électronique. Par la suite, vous recevrez par courriel votre code d'identification, votre mot de passe temporaire de même que le guide d'utilisation pour le système de télécommunication TIP-I. Par la même occasion, vous pourrez en profiter pour vérifier les coordonnées que nous avons à votre dossier.

De plus, avec ce mode de transmission vous avez également la possibilité de recevoir les états de compte par télécommunication. Le professionnel ou son mandataire doit transmettre une demande à cette fin en remplissant le formulaire *Demande d'accréditation et renseignements pour facturation informatisée* (n° 2404) ou (n° 3018) pour les professionnels de la santé hors Québec.

Les instructions concernant la facturation par télécommunication sont disponibles sur le site Web de la Régie au www.ramq.gouv.qc.ca. À la section *Professionnels*, cliquer successivement sur votre profession, sur *Facturation*, *Mode de facturation*, et sur *Facturation informatisée (logiciel – TIP-I)*.

À NOTER

La Régie ne traitera plus les commandes de disquettes, et ce, à compter du 29 septembre 2014.

Courriel	Téléphone	Télocopieur	NOS PRÉPOSÉS SONT EN SERVICE
services.professionnels@ramq.gouv.qc.ca	Québec 418 643-8210 Montréal 514 873-3480 Ailleurs 1 800 463-4776	Québec 418 646-9251 Montréal 514 873-5951	DU LUNDI AU VENDREDI, DE 8 H 30 À 16 H 30 (MERCREDI DE 10 H 30 À 16 H 30)